

INSCRIPTION

(De 3 à 13 ans)

(Obligatoire)

2022 - 2023

SCOLAIRE PERISCOLAIRE EXTRASCOLAIRE

TEL . 05 87 07 03 78

9 Place Saint Hubert

23 000 SAINTE FEYRE

www.saintefeyre.fr

**A RETOURNER UNIQUEMENT
EN MAIRIE**

DOSSIER ADMINISTRATIF

Mairie Pace de la Mairie – 23 000 SAINTE FEYRE

Tél. : 05 55 80 00 17 / Fax : 05 55 80 08 18 / Courriel : alsh@saintefeyre.fr



NOUVEAU

UN DOSSIER

UNIQUE

Scolaire, Périscolaire
et Extrascolaire

PRESENTATION :

Les documents à fournir,

La fiche de renseignement,

Ecoles Maternelle et Élémentaire

Accueil de Loisirs

Restauration scolaire

Accueils périscolaires

Date limite du dépôt des
dossiers d'inscription :
Vendredi 18 juin 2022



DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Il est commun aux services suivants :

- Ecole
- Restauration
- Accueil Périscolaire (*Mercredi, Matin, midi et soir*)
- Accueil de Loisirs (*Vacances scolaires*).

LES DOCUMENTS SONT OBLIGATOIRES :

Les documents sont à fournir en cas de changement de situation **POUR LES FAMILLES** qui ont rempli un dossier l'année précédente – Je renouvelle mon dossier d'inscription / J'inscris mon enfant pour la première fois/ je suis hors commune

	DOCUMENTS (<i>Obligatoire</i>) (A transmettre en Mairie ou à l'Accueil de Loisirs uniquement)	RENOUVELER L'INSCRIPTION (De 3 à 13 ans)	PREMIERE INSCRIPTION	FAMILLE EXTERIEURE (Hors Commune)
FICHE D'INSCRIPTION	La fiche de renseignement (<i>ci-joint</i>)	X	X	X
SANTE	Un document ou une copie du carnet de santé attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique.	X <i>Si changement</i>	X	X
ASSURANCE	Attestation d'assurance scolaire	X	X	X
	Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident	X <i>Si changement</i>	X	
CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE	Le certificat de radiation délivré par la direction de l'ancienne école, le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant ou tout autre document prouvant son identité et sa filiation,		X	
CAF <i>Les documents de la CAF sont à fournir à l'inscription. Pour tout changement en cours d'année, au plus tard la première fois que vous emmenez votre enfant.</i>	L'Attestation CAF précisant le quotient familial pour permettre l'application d'un tarif préférentiel,	X	X	
	L'Attestation Pass Temps Libre et Pass Vacances,	X	X	X
RESSOURCE	Dernier avis d'imposition pour toute personne (non allocataire CAF) pour le calcul du quotient familial	<i>Si changement</i>	X	
	En cas de garde alternée : Copie du jugement de garde	<i>Si changement</i>	<i>Si nécessaire</i>	<i>Si nécessaire</i>
	Un RIB pour les prélèvements automatiques	<i>Si changement</i>	<i>Si Prélèvement</i>	<i>Si Prélèvement</i>

DATES LIMITES POUR DEPOSER SON DOSSIER

Pour l'accueil de votre enfant de façon permanente ou occasionnelle, il est **impératif** de déposer au préalable soit au centre de loisirs, soit en Mairie le dossier d'inscription dûment rempli, avant le 1^{er} juillet, et au plus tard la première fois où vous emmenez votre enfant sur l'un des services d'accueils. Ce dossier d'inscription est à retirer à l'accueil de Loisirs ou en Mairie.

LES ECOLES

Pour toute nouvelle inscription, prendre contact avec les directrices des écoles
Un livret d'accueil, commun à chaque école sera fourni aux familles

ECOLE MATERNELLE

L'école maternelle est destinée aux enfants des classes de toute petite section (à partir de 2 ans ou plus, selon les secteurs) jusqu'à la grande section.

Obligation scolaire à partir de 3 ans

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	8h50-11h45 / 13h05-16h30
Mardi	8h50-11h45 / 13h05-16h30
Mercredi :	Fermé
Jeudi	8h50-11h45 / 13h05-16h30
Vendredi	8h50-11h45 / 13h05-16h30

LIEU

Ecole maternelle
1 Place Saint Hubert
23000 Sainte-Feyre
e-mail : maternelle@ac-limoges.fr
Tél : 05 55 80 02 38

ECOLE ELEMENTAIRE

L'école élémentaire est l'école qui accueille les enfants à partir de six ans, elle comprend les classe de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	8h50-12h00 / 13h20-16h30
Mardi	8h50-12h00 / 13h20-16h30
Mercredi :	Fermé
Jeudi	8h50-12h00 / 13h20-16h30
Vendredi	8h50-12h00 / 13h20-16h30

LIEU

Ecole élémentaire Henri Goumy
5 rue du Parc
23000 Sainte Feyre
e-mail : ecole.sainte.feyre@ac-limoges.fr
Tél : 05 55 80 06 33

RETROUVEZ-NOUS

Sur le site internet :
www.saintefeyre.fr
Rubrique
« ENFANCE - JEUNESSE »
Sur Facebook :

[Accueil de loisirs les p'tits Loupiots](#)



ACCUEIL DE LOISIRS DE SAINTE FEYRE

L'Accueil de loisirs est ouvert aux enfants âgés de 3 à 13 ans. Il fonctionne tous les mercredis et les vacances scolaires (**Fermeture vacances de Noël**).

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT :

Pendant les Vacances : De 7h30 à 18h30

7H30 à 9H30 : Accueil des enfants
9H30 à 12H00 : Activités
12H00 à 13H00 : repas
13H00 à 13H30 : accueil / départ des enfants en ½ journée
13H30 à 17H00 : Activités
17H00 à 18H30 : Accueil, départ des enfants,

Les Mercredis : De 7h15 à 18h30

7H15 à 9H30 : Accueil des enfants
9H30 à 12H00 : Activités
12H00 à 13H00 : repas
13H00 à 13H30 : accueil / départ des enfants
13H30 à 17H00 : Activités
17H00 à 18H30 : Accueil / départ des enfants,

Accueil possible en ½ journée avec ou sans repas et en journée complète. Les repas et le gouter sont compris dans la tarification.

PUBLIC :

L'Accueil est ouvert aux enfants de 2.5 à 13 ans. Les enfants sont répartis en 2 groupes d'âges (Les 3-5 ans et les 6 – 13 ans)

INSCRIPTIONS : La fiche de renseignement est obligatoire.

Pour une inscription définitive, les inscriptions doivent être effectuées sur présentation **du Coupon-Réponse fourni avec le programme** ; Pour les vacances scolaires, au plus tard aux dates d'inscription prévues ;
Pour les mercredis, le vendredi précédant le jour d'inscription (*sous réserve des places disponibles*)

ANNULATION : Toute annulation non signalée au plus tard **le vendredi de la semaine précédente sera facturé**, sauf sur présentation d'un certificat médical au nom de l'enfant ou en cas de force majeure formulée par écrit.

LES TARIFS :

Le tarif pour les Sainte Feyrois est calculé en fonction du quotient familial défini par la CAF ou établi à partir de l'avis d'imposition.
Les tarifs sont disponibles sur notre site www.saintefeyre.fr, onglet enfance/jeunesse

LIEU

Accueil de Loisirs de Sainte Feyre
9 place Saint Hubert
23000 Sainte Feyre
e-mail : alsh@saintefeyre.fr
Tél. : 05 87 07 03 78

RESTAURATION SCOLAIRE

La commune de SAINTE FEYRE dispose :

- D'une restauration scolaire.

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT :

Il est proposé deux services :

- Un service SELF pour les enfants élémentaires de 12h00 à 13h20
- Un service A TABLE pour les enfants maternelles de 11h45 à 13h05

Ces services accueillent les enfants scolarisés tous les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire et les vacances scolaires.

INSCRIPTIONS : La fiche de renseignement est obligatoire.

Les inscriptions sont effectuées tous les matins par les familles en maternelle et les enfants en élémentaire lors de l'appel en classe.

Toute inscription effectuée le matin dans les écoles, est considérée comme définitive et sera facturée aux familles sauf pour des raisons exceptionnelles.

ALLERGIE ALIMENTAIRE :

Un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être mis en place pour les élèves ayant une allergie alimentaire.

Le PAI permet aux enfants selon leur maturité, de composer leur repas en fonction des évictions nécessaires, la mise en place de "paniers repas" dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé peut être autorisée. La famille assure alors la pleine responsabilité de la fourniture du repas, du conditionnement et du transport. La chaîne du froid doit être impérativement respectée, de la fabrication du repas par la famille jusqu'à sa présentation à l'enfant lors du déjeuner à l'école.

LES TARIFS :

Le tarif pour les Sainte Feyrois est une participation forfaitaire à la présence. Le calcul est effectué en Mairie.

LIEU

Restauration scolaire de Sainte Feyre
Place de la Mairie
23000 Sainte Feyre
e-mail : restauration@saintefeyre.fr

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Des accueils pré et post scolaire sont proposés pour chacune des écoles de la commune les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT :

- Le matin : de 7 h 15 à 8 h 50
- Le soir : de 16 h 30 à 18 h 30.

Les enfants qui attendent entre les deux grilles d'entrée de l'école élémentaire sont sous la responsabilité de leur famille avant 8 heures 50 le matin et dès 16 heures 30 le soir.

INSCRIPTIONS : La fiche de renseignement est obligatoire

L'accueil périscolaire n'est pas soumis à une inscription préalable. Il est ouvert selon les besoins des familles.

AIDE AUX DEVOIRS :

Une aide aux devoirs est proposée aux enfants sur inscription en septembre et sur l'année scolaire

- Le lundi de 17H00 à 17H45
- Le jeudi de 17H00 à 17H45.

L'objectif étant de permettre aux enfants :

- acquérir une meilleure organisation dans le travail
- apprendre à réviser efficacement
- acquérir des méthodes de travail
- apprendre et comprendre ses leçons
- gagner en autonomie.
- De s'avancer sur ses devoirs

TARIFS :

Le tarif pour les Sainte Feyrois est une participation forfaitaire à la présence. Le calcul est effectué en Mairie.
Les tarifs sont disponibles sur notre site www.saintefeyre.fr, onglet enfance/jeunesse

LIEU

Accueil de Loisirs de Sainte Feyre
9 place Saint Hubert
23000 Sainte Feyre
e-mail : alsh@saintefeyre.fr
Tél. : 05 87 07 03 78

REPONSABILITE :

Aucun médicament ne peut être administré aux enfants par le personnel éducatif (Sauf sur ordonnance). Les parents doivent en tenir compte lorsqu'il consulte un médecin. Seules les personnes notées sur la fiche d'inscription sont autorisées à venir chercher les enfants. Pour des personnes venant chercher occasionnellement les enfants, une autorisation du responsable legal sera exigée, ainsi qu'un justificatif d'identité

LE QUOTIEN FAMILIAL :

Le quotient familial est un outil de solidarité sociale et de politique familiale permettant de calculer les participations familiales. Il est calculé en fonction des revenus de la famille et du nombre de parts fiscales du foyer figurant sur l'avis d'imposition (ou de non-imposition).

- Revenu fiscal de référence : revenus annuels après déductions, réductions et imputations diverses (ligne 25 de l'avis d'imposition).
- Nombre de parts fiscales : parts qui figurent sur l'avis d'imposition selon le nombre d'enfants ou de personnes à charge.

DOSSIER ADMINSTRATIF

Mairie Pace de la Mairie – 23 000 SAINTE FEYRE

Tél. : 05 55 80 00 17 / Fax : 05 55 80 08 18 / Courriel : alsh@saintefeyre.fr

